

Tu y vas aussi ?

Oui, je cours
en profiter !



IMPRIMERIE*

DEPPI1902 - Agence Mister Bing Bang - illustrations Régis Fallier - Préservez notre environnement, recyclez ce document après utilisation.

CRÉSERFI, la société de financement du CSF (SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303 477 319 - courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 022 577 (www.orias.fr) - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris) et ses partenaires prêteurs vous proposent les prêts immobiliers. Les propositions de crédit sont réservées aux adhérents du CSF. Elles restent sous réserve d'acceptation de CRÉSERFI et de ses partenaires prêteurs, après étude de leur situation financière. Les partenaires prêteurs de CRÉSERFI sont : **La Banque Postale** (SA au capital de 4 046 407 595 €) - siège social et adresse postale : 115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06 - RCS : Paris 421 100 645 - Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 023 424 ; **LCL** (SA au capital de 1 847 860 375 € représenté par 356 507 037 actions entièrement libérées - siège social : 18 rue de la République 69002 Lyon - siège central : 19 boulevard des Italiens 75002 Paris - RCS Lyon B 954 509 741 - Siren 954 509 741 - N°ORIAS 07 001 878 (www.orias.fr)) ; **Crédit du Nord** (SA au capital de 890 263 248 € - siège social : 28 place Rihour 59800 Lille - siège central : 59 boulevard Haussmann 75008 Paris - RCS Lille 456 604 851 - N° ORIAS 07 023 739 (www.orias.fr)) ; **Société Générale** (SA au capital de 1 009 897 173,75 € - RCS Paris B 552 120 222 - Siège Social : 29 Boulevard Haussmann 75009 Paris - ORIAS n°07 022 493 (www.orias.fr)) ; **CIC** (SA au capital de 608 439 888 € - Siège social : 6 avenue de Provence 75009 Paris - RCS Paris 542 016 381 - N° ORIAS 07 025 723 (www.orias.fr)). La liste complète des partenaires est consultable sur le csf.fr.

Conformément à la loi, aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. L'emprunteur d'un crédit immobilier dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes perçues.

CRÉSERFI intervient en qualité d'intermédiaire de crédit non exclusif de plusieurs établissements de crédit. Il apporte son concours à la réalisation d'opérations de crédit sans agir en qualité de prêteur.

Contrat d'assurance proposé n°9764 (décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Invalidité Permanente et Totale, Invalidité Permanente Partielle, Incapacité Totale de Travail) souscrit par le CSF auprès de SwissLife Assurance et Patrimoine (SA au capital de 169 036 086,38 € - siège social : 7 rue Belgrand 92300 Levallois-Perret - RCS Nanterre 341 785 632, entreprise régie par le Code des assurances).

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquiescer un droit d'entrée unique et une cotisation annuelle (tarifs en vigueur consultables sur www.csf.fr). Et pour plus d'avantages, optez pour les services C'Plus (tarifs en vigueur consultables sur www.csf.fr).

Les informations collectées par le groupe CSF, sont traitées afin de gérer les adhérents et prospects. Ce traitement est basé sur votre consentement que vous pouvez retirer à tout moment. Ces informations, à destination du groupe CSF, seront conservées pendant trois ans après le dernier contact commercial. Certains partenaires liés contractuellement pour la gestion d'opération de relance et de recouvrement sont susceptibles d'être établis au Maroc. La sécurité des données transférées est garantie par la signature de clauses contractuelles type de Commission Européenne. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez de droits sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité et le droit de définir des directives sur vos données à caractère personnel après votre décès. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier au Groupe CSF - service Gestion - 9, rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris Cedex 9 ou sur le site www.csf.fr dans l'espace Mon Compte. Une pièce d'identité pourra vous être demandée. En cas de manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Vous disposez d'un droit d'opposition sans frais à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale en vous adressant au Groupe CSF - Service gestion au 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris.

PRENEZ RENDEZ-VOUS AU

05 57 81 40 80

(coût d'un appel local)

RENDEZ-VOUS SUR **CSF.FR**



**CRÉDIT
SOCIAL DES
FONCTIONNAIRES**

CRÉSERFI
Société de financement du CSF
Caution / Crédits



**CRÉDIT
SOCIAL DES
FONCTIONNAIRES**

CRÉSERFI
Société de financement du CSF
Caution / Crédits

POUR VOTRE PRÊT IMMOBILIER



C'est la nouvelle
boutique à la mode ?

Non, la
super offre
du groupe CSF !



* Voir conditions à l'intérieur
et en dernière page

**NE PASSEZ PAS À CÔTÉ DE
LA DERNIÈRE OFFRE PROPOSÉE
PAR LE GROUPE CSF :**

500 €* SUR VOTRE
REMBOURSÉS PREMIÈRE
MENSUALITÉ

UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE**



Votre conseiller Crésérfi, la société de financement du CSF, est un **expert en crédit immobilier**. Il étudiera votre dossier afin de vous proposer le **meilleur montage financier** et répondra à toutes vos interrogations.

“ À quelles aides votre situation personnelle vous donne-t-elle droit ? ”

“ À quels avantages votre statut d'agent de la fonction publique vous donne accès ? ”



LE TOUR DES BANQUES POUR VOUS

Votre conseiller CRÉSERFI sélectionne la **meilleure offre** auprès de ses partenaires bancaires au profit des agents de la fonction publique !



UN PROJET BIEN FICELÉ

Vous devrez accompagner votre prêt immobilier d'une assurance de prêt. Mais savez-vous que le Groupe CSF peut vous proposer CSF Assurance Emprunteurs, l'une des meilleures assurances de prêt du marché ?

Les cotisations sont fixes, les métiers et sports à risques sont pris en charge sans surprime, et une couverture complète est proposée en cas de décès, d'invalidité et d'incapacité à reprendre le travail.

PRENEZ RENDEZ-VOUS AU

05 57 81 40 80

(coût d'un appel local)

RENDEZ-VOUS SUR **CSF.FR**



LE GROUPE CSF, CRÉSERFI ET VOUS



**CRÉE PAR DES FONCTIONNAIRES
POUR DES FONCTIONNAIRES.**

Ce sont des fonctionnaires qui ont créé, en 1955, l'association CSF pour faciliter la vie des agents des services publics. En activité ou à la retraite, ils sont plus de 2 millions à avoir fait confiance au CSF.



**LE CSF, PARTENAIRE DE PLUS
DE 2 000 ADMINISTRATIONS
ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS.**

Le CSF intervient en soutien de l'action sociale d'administrations des 3 fonctions publiques, d'établissements publics, d'associations ou même de mutuelles. Il apporte son expertise et ses solutions, notamment dans la mise en place de prêts bonifiés*.



**LE CSF SOUTENU PAR 20 000
CORRESPONDANTS BÉNÉVOLES.**

Ce sont eux qui diffusent l'information du groupe CSF au sein de leur unité de travail. Beaucoup le font car ils apprécient la dimension sociale du CSF. Ils le font aussi parce que les conseillers CRÉSERFI sont chaleureux, à l'écoute et respectueux des règles de la fonction publique.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

* Il s'agit d'un prêt dont une partie des intérêts est prise en charge par l'administration ou l'établissement public en collaboration avec CRÉSERFI.

* L'Association CSF vous rembourse 500 € sur votre première mensualité. Offre réservée aux adhérents/cotisants du CSF pour un prêt immobilier principal d'au moins 80 000 €. La 1ère demande de financement du prêt principal doit être éditée et signée entre le 2 janvier et 31 mars 2019 pour un prêt instruit par le conseiller CRÉSERFI sur cette même période. Offre soumise au financement de l'acquisition de votre résidence principale par l'intermédiaire de CRÉSERFI. Seront remboursés les 100 premiers dossiers éligibles comprenant une copie de l'attestation de l'acte de vente réalisée chez le notaire et un RIB d'un compte actif à la date du remboursement. Pour cela, vous devez déposer ces pièces sous votre espace adhérent «mon compte» accessible sur le site www.csf.fr, dans la rubrique « Prêt immobilier : offre spéciale 500 € offerts », au plus tard le 01/09/2019. Le remboursement sera effectué par virement fin septembre 2019. Pour créer votre compte, il suffit de cliquer en haut à droite sur l'icône « NOUVEAU MON COMPTE » sur www.csf.fr, puis sur « Je crée mon compte » et de remplir les champs demandés.

** Conformément à la loi.